**Caucus de l’enseignement post-secondaire et supérieur**

**le 20 juillet, 2015**



**L’ordre de jour**

**09h00 – 09h30 Ouverture : Allocutions de bienvenue**

*Susan Hopgood, Présidente, Internationale de l’Education*

**09h30 – 10h45 Bilan des activités de l’IE depuis la 6ème Congrès Mondial**

*Président: Grahame McCulloch, NTEU (Australie)*

*Présentateur: David Robinson, CAUT/ACPPU (Canada)*

**10h45 – 11h00 Pause**

**11h00 – 12h00 Coopération au développement dans l’enseignement post-secondaire et supérieur**

*Présidente: Ingrid Stage, DM (Danemark)*

*Panélistes: David Dzatsunga, COLAZ (Zimbabwe)*

*Yamile Socolovsky, CONADU (Argentine)*

*Amjad Barham, PFUUPE (Palestine)*

**12h00 – 12h30 Aperçu des tables rondes** **de l'après-midi**

**12h30 – 14h00 Pause déjeuner**

**14h00 – 17h30 Tables rondes**

**Table ronde sur l’EFP**

**Salle 206/208**

En s’appuyant sur le travail mené par le Groupe de travail sur l’enseignement et la formation professionnels, cette session se concentrera sur les principales tendances et controverses qui émergent dans ce secteur. Les débats porteront notamment sur l’impact de la privatisation, la condition des enseignant(e)s et formateurs/trices de l’EFP, l’égalité des genres dans l’EFP, ainsi que sur les compétences « vertes ». Les participant(e)s seront amené(e)s à identifier les priorités que l’IE et ses affiliés devront suivre en matière de recherche, de politique et de campagne.

*Remarques : David Edwards, Internationale de l’Education*

*Groupe d’experts : Pat Forward, AEU (Australie)*

*Monique Fouilhoux, Internationale de l’Education*

*Christian Addai-Poku, NAGRAT (Ghana)*

*David Robinson, CAUT/ACPPU (Canada)*

**Du contrat temporaire aux conditions d’emploi équitables**

**Salle 212**

Cette session tentera de déterminer de quelle façon les affiliés de l’EPSS sont confrontés aux défis émergents liés au recours croissant aux contrats à durée déterminée, et à l’exploitation des employé(e)s en bénéficiant. Les intervenant(e)s débattront des stratégies, des tactiques et des outils permettant de venir à bout de la précarité de l’emploi dans le secteur, des réponses en matière de législation et de réglementation à la négociation collective, en passant par la syndicalisation et les campagnes. Sur la base d’exemples de bonnes pratiques, les participant(e)s seront encouragé(e)s à identifier les initiatives qui conviendraient le mieux à leur contexte national.

*Présidente : Sandra Grey, TEU (Nouvelle Zélande)*

*Groupe d’experts: Marlis Tepe, DM (Allemagne)*

*Caroline Senneville, FNEEQ-CSN (Canada/Québec)*

*Elizabeth Lawrence, UCU (Royaume-Uni)*

**CONCLUSIONS DE LA 8EME CONFERENCE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE**

Nous, les participant(e)s à la 8ème Conférence de l'Internationale de l'Education sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous sommes réuni(e)s à Buenos Aires, en Argentine, du 25 au 27 septembre 2012, et avons examiné les principales tendances et les évolutions politiques majeures survenues dans notre secteur, depuis la 7ème Conférence tenue à Vancouver, au Canada, en 2010. Nous exprimons notre sincère gratitude à nos hôtes de CONADU pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité.

**CONSTATANT** les nombreux défis rencontrés par les institutions, les syndicats, les personnels et les étudiant(e)s de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le climat économique et politique actuel;

**AFFIRMANT** que l'IE et ses affiliés doivent accroître leurs efforts pour défendre et promouvoir les droits professionnels, académiques, syndicaux et humains des personnels de l'enseignement supérieur et des chercheurs/euses; et

**RAPPELANT** la politique de l’IE selon laquelle l'enseignement supérieur et la recherche sont des services publics, et qu'il incombe aux autorités publiques d'empêcher la marchandisation et le commerce des services éducatifs et de la propriété intellectuelle, la précarisation de l'emploi dans le secteur éducatif, l'application de modèles de gestion du secteur privé aux institutions éducatives, et la privatisation de l'offre éducative;

**Nous recommandons au Bureau exécutif de l'IE:**

* d'adopter la Déclaration politique sur les droits d'inscription, affirmant que des droits d'inscription ne devraient pas être exigés, et que, lorsqu'ils existent, ils devraient être progressivement réduits et éliminés; et
* de marquer son accord pour tenir la 9ème Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique, en 2014.

**Nous recommandons que le Secrétariat de l'IE:**

* Recueille et diffuse des informations et une analyse de l'impact des mesures d'austérité sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de la campagne « L'éducation en crise », en prêtant une attention toute particulière à l'impact sur les conditions d'emploi des personnels, leur statut professionnel et leurs libertés académiques;
* Veille à ce que les interventions auprès de la Banque mondiale, du FMI, du G20 et d'autres organisations multilatérales pertinentes soulignent l'importance sociale et économique des investissements publics consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, en particulier dans les pays en développement;
* Recueille des informations des affiliés concernant l'emploi précaire et à durée déterminée dans le secteur, notamment des chercheurs/euses en début de carrière;
* Étudie les façons de faciliter un plus large échange d'informations entre les affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par le biais d'un bulletin électronique;
* Axe ses efforts sur le renforcement de ses affiliés en Amérique latine, en Afrique et dans la région d'Asie-Pacifique;
* Veille à ce que les affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche soient représentés au sein du Réseau des responsables de la syndicalisation de l'IE;
* Poursuive ses efforts d'opposition à la commercialisation et à la privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en exerçant un lobbying contre l'inclusion de l'éducation et des services connexes dans les accords commerciaux internationaux, tels que l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC, et l'Accord international sur les services, proposé récemment;
* Encourage et aide les affiliés à promouvoir l'équité pour les groupes défavorisés, notamment les femmes, les peuples autochtones, les minorités raciales, les personnes handicapées, et les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s, les transsexuel(le)s et les allosexuel(le)s;
* Fasse part à l'UNESCO, à la Banque mondiale et à l'OCDE des conséquences négatives des classements universitaires mondiaux et des évaluations des résultats d'apprentissage des étudiant(e)s;
* Étudie les façons de promouvoir plus largement la coopération au développement et les initiatives de solidarité internationale entre les affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche;
* Augmente la surveillance et le signalement des violations des libertés académiques, des droits syndicaux, et des libertés individuelles dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Nous appelons les affiliés de l'IE à:**

* Renforcer la coopération, le partage d'informations et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'organisation de campagnes, la syndicalisation, la négociation collective et la promotion de l'équité;
* Diffuser et à partager les bonnes pratiques, notamment les dispositions de conventions collectives, les initiatives juridiques et les campagnes publiques visant à améliorer les conditions d'emploi des personnels engagés à durée déterminée et à donner des perspectives d'emploi permanent et continu aux chercheurs/euses en début de carrière;
* Entreprendre des partenariats avec les organisations d'étudiant(e)s et autres alliés, et à renforcer ces partenariats;
* Contribuer et à participer activement à la campagne de l'IE « L'éducation en crise »;
* Renforcer les initiatives de solidarité internationale et de coopération au développement.

**Déclaration politique de l'Internationale de l'Education sur les droits d'inscription**

1. La participation à l'enseignement supérieur pour toutes celles et tous ceux qui y sont aptes est un droit consacré par l'Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1967:

*« L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ».*

2. L'enseignement supérieur est un bien public qui profite à toute la société, en contribuant au développement social, culturel, démocratique et économique.

3. Il incombe, par conséquent, aux États de promouvoir et de garantir le droit à l'enseignement supérieur, en fournissant un financement public suffisant pour couvrir l'intégralité des coûts de l'éducation. L'enseignement supérieur est financé le plus équitablement par des fonds publics soutenus par un système d'impôts progressifs sur les revenus.

4. Les droits d'inscription sont des droits d'utilisation privée qui peuvent dénaturer la mission académique des institutions d'enseignement supérieur en transformant les étudiant(e)s en consommateurs/trices et les enseignant(e)s en prestataires de services. La concurrence entre les institutions intéressées par les clients payant des droits d'inscription mine la mission fondamentale de l'université sur le plan de l'éducation et de la recherche, et déplace les ressources vers le marketing commercial, la collecte de fonds, le recrutement et les relations publiques.

5. Les droits d'inscription ont un impact négatif disproportionné sur les femmes, les minorités, les peuples autochtones et les groupes économiquement défavorisés.

6. L'introduction et l'augmentation des droits d'inscription entrainent l'augmentation de l’endettement étudiant. Cela a un impact social et économique négatif. De hauts niveaux d'endettement les incitent également à refuser des emplois socialement importants, mais sous-rémunérés. Par conséquent, la forme première de l'assistance financière directe offerte aux étudiant(e)s, y compris les indemnités de subsistance, doit être des subventions fondées sur les besoins.

7. Dans de nombreuses juridictions, les étudiant(e)s internationaux/ales doivent verser des droits d'inscription extraordinairement élevés. Cela a un sérieux impact sur la grande majorité des étudiant(e)s issu(e)s de pays moins développés, qui sont incapables de se permettre de tels droits d'inscription.

8. Des droits d'inscription ne doivent pas être exigés aux étudiant(e)s. Lorsque des droits d'inscription existent, les gouvernements doivent s'engager à les réduire graduellement, avec l'objectif final de les éliminer dans tous les secteurs de l’enseignement supérieur. Les programmes d'assistance financière aux étudiant(e)s doivent donner l'occasion à tous les individus qualifiés sur le plan académique de participer à l'enseignement supérieur.

9. Les gouvernements et les institutions doivent veiller à ce que toutes les barrières à la participation, y compris les barrières financières, soient éliminées.

**CONCLUSIONS DE LA 9E CONFERENCE INTERNATIONALE DE L’IE SUR L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE**

La 9e Conférence internationale sur l’enseignement supérieur et la recherche de l’Internationale de l’Education, réunie du 10 au 12 novembre à Bruxelles, en Belgique, a examiné les principales tendances et évolutions politiques observées dans ces deux secteurs depuis la 8e édition de la conférence, tenue en 2012 à Buenos Aires, en Argentine.

**AFFIRMANT** que l’enseignement supérieur et la recherche de qualité sont des biens publics, dont la mission de préservation, de transmission et de développement des connaissances ne pourra s’accomplir qu’en présence d’un financement public approprié, en dehors de toute pression extérieure exercée sur les institutions, et uniquement en offrant aux universitaires la possibilité de bénéficier de conditions d’emploi décentes et de jouir de leurs libertés académiques ;

**CONSTATANT** avec une vive inquiétude l’augmentation du nombre d’emplois précaires et temporaires, mal rémunérés et n’offrant que peu ou pas d’avantages, de sécurité ou de protection dans l’exercice des libertés académiques ; et,

**RAPPELANT** qu’il appartient aux autorités publiques de prévenir la marchandisation, la privatisation et la commercialisation au sein du secteur de l’éducation.

**Recommande au Bureau exécutif de l’IE les points suivants :**

* Adopter la Déclaration sur les MOOC.
* Convenir d’un accord prévoyant la tenue de la 10e Conférence internationale sur l’enseignement supérieur et la recherche dans la région Afrique en 2016.
* Envisager une représentation spécifique du secteur de l’enseignement supérieur et de la recherche au sein du Bureau exécutif de l’IE.

**Recommande au Secrétariat de l’IE les points suivants :**

* Inclure au programme des prochaines campagnes un point spécifique consacré au problème des contrats précaires et à durée déterminée auxquels sont soumis les effectifs de l’enseignement supérieur et de la recherche, en insistant sur le droit au travail décent, les salaires appropriés et les libertés académiques.
* Faire en sorte que l’intervention de l’IE auprès de l’UNESCO, l’OIT, la Banque mondiale, le FMI, l’OCDE, le G20 et d’autres organisations multilatérales pertinentes, mette l’accent sur l’importance sociale et économique de l’investissement public dans l’enseignement supérieur et la recherche.
* Plaider en faveur de l’intégration d’une disposition spécifique portant sur l’accès à l’enseignement supérieur de qualité parmi les principales priorités des Objectifs du Millénaire post-2015 des Nations Unies pour le développement.
* Poursuivre la lutte contre la commercialisation et la privatisation des secteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche, notamment en faisant pression pour empêcher l’inclusion de l’éducation et d’autres services publics dans les accords commerciaux internationaux et régionaux tels que l’Accord sur le commerce des services, le Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement et l’Accord de partenariat transpacifique.
* Renforcer la surveillance et le signalement des violations des libertés académiques, des droits syndicaux et des libertés civiles dans les secteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche.

**Appelle les affiliés de l’IE à :**

* Renforcer la coopération ainsi que le partage des informations et des bonnes pratiques dans le cadre des campagnes, de la syndicalisation et de la négociation collective.
* Encourager et promouvoir l’équité au sein des syndicats et des lieux de travail pour les groupes défavorisés, notamment les femmes, les peuples autochtones, les groupes ethniques et raciaux, les personnes en situation de handicap, les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s et les transsexuel(le)s.
* Organiser, le cas échéant, des campagnes ciblant le personnel engagé sous contrat à durée déterminée, les chercheurs/euses en début de carrière et le personnel de soutien à l’éducation.
* Établir et consolider des partenariats avec les organisations estudiantines, ainsi qu’avec d’autres syndicats, organisations communautaires et sympathisant(e)s, en vue de créer des coalitions efficaces et puissantes.
* Faire pression sur les gouvernements en vue d’accroître les financements et d’inclure une disposition relative à l’accès à l’enseignement supérieur de qualité parmi les principales priorités du programme pour le développement post-2015.
* Demander instamment aux institutions et aux gouvernements de garantir une meilleure reconnaissance de la valeur que représente la formation dans l’enseignement supérieur, en créant des environnements pédagogiques propices à l’enseignement pour le personnel enseignant et favorables à l’apprentissage des élèves.
* Renforcer la solidarité internationale et les initiatives en matière de coopération au développement, en ce compris la participation au Consortium de l’IE pour la coopération au développement dans les secteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche.

**Déclaration sur les MOOC**

**Préambule**

Les cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) illustrent les toutes dernières tentatives d’exploiter les nouvelles technologies de l’information et de la communication aux fins de dispenser un enseignement de type supérieur. Les partisans des MOOC les décrivent comme un moyen innovant et peu onéreux de fournir du contenu à un large public. De plus en plus, certains voient le potentiel de rentabilité que représente la vente de MOOC à grande échelle.

L’Internationale de l’Education plaide en faveur de la suppression des barrières empêchant généralement l’accès à l’enseignement supérieur et la réussite scolaire. De même, l’IE s’engage fermement à renforcer l’égalité des chances et l’équité en matière d’éducation pour toute personne qualifiée. Les MOOC ne constituent qu’un moyen permettant aux institutions d’enseignement supérieur de poursuivre ces objectifs. Toutefois, les gouvernements, les institutions et les prestataires privés sont également susceptibles de détourner les MOOC et d’autres technologies de formation à distance de leur objectif premier, en encourageant la privatisation, en réduisant le financement public et en renforçant le contrôle exercé sur la gestion du personnel universitaire.

L’IE affirme que les principes suivants doivent être appliqués pour orienter l’évolution et l’utilisation des MOOC et des autres moyens technologiques mis à disposition pour diffuser l’enseignement supérieur.

***1. L’enseignement supérieur est un bien public et un service public.***

L’IE considère que l’éducation est un bien public et un droit humain. Les MOOC ne doivent pas être utilisés dans l’optique d’affaiblir les services d’éducation publics ou de promouvoir la privatisation et la commercialisation de l’éducation publique.

***2. L’enseignement supérieur doit être accessible à toute personne qualifiée.***

Les MOOC, ainsi que les autres formes d’enseignement en ligne, peuvent effectivement contribuer à élargir l’accès à l’enseignement supérieur, mais uniquement s’ils viennent compléter, et non remplacer, les pratiques pédagogiques éprouvées. Si bon nombre de MOOC remportent actuellement l’adhésion d’un large public, ils enregistrent cependant un taux d’abandon extrêmement élevé en comparaison de l’enseignement classique dispensé dans une classe. Offrir l’accès à l’enseignement supérieur n’a pas beaucoup de sens si les étudiants n’ont pas l’occasion de réussir.

***3. L’enseignement supérieur se doit de promouvoir l’équité et de réduire les inégalités sociales.***

Des études montrent que les étudiant(e)s à risque, défavorisé(e)s ou issu(e)s de minorités obtiennent des résultats nettement plus faibles avec les MOOC qu’au sein d’une classe ordinaire. Par conséquent, les MOOC risquent dans ce cas de renforcer, et non de diminuer, les inégalités en matière de résultats scolaires. Les MOOC menacent aussi de créer un enseignement supérieur à deux vitesses, où les élèves privilégié(e)s disposeraient de leur propre professeur et où les autres visionneraient des vidéos sur un écran d’ordinateur.

***4. Les gouvernements ont l’obligation de garantir que l’enseignement supérieur soit financé de manière adéquate par des fonds publics.***

Les MOOC ne doivent pas être considérés comme un moyen pour les gouvernements de réduire le financement public et les dépenses consacrées à l’éducation. En réalité, le coût que représente la production de MOOC et d’autres cours en ligne de haute qualité est rarement moins élevé qu’un cours dispensé dans une classe traditionnelle.

***5. L’enseignement supérieur doit être dispensé de manière à pouvoir répondre aux besoins des élèves et s’inscrire dans un contexte local.***

A ce jour, les MOOC sont principalement une initiative occidentale, anglo-américaine, s’appuyant sur une expérience universitaire, une base de connaissances et une approche pédagogique spécifiques. La grande majorité des cours est dispensée en anglais. C’est pourquoi les MOCC risquent de ne pas toujours être pertinents en regard des besoins locaux, ni adaptés à des traditions ou des systèmes de connaissances différents. Et si l’on pousse le raisonnement à l’extrême, les MOOC pourraient même entraver le développement des capacités et des contenus locaux, en particulier dans les pays à faible et moyen revenu.

***6. Le personnel de l’enseignement supérieur doit être libre de choisir et d’utiliser les ressources et les supports pédagogiques jugés adéquats.***

Les libertés académiques comprennent, entre autres, le droit d’enseigner sans ingérence extérieure, en ce compris le droit de choisir le contenu et les méthodes pédagogiques, ainsi que le droit d’utiliser ou non une technique ou une technologie spécifique. Aucun(e) enseignant(e) de l’enseignement supérieur ne doit être forcé(e) à adopter ou à utiliser des MOOC s’il/elle les estime inappropriés.

***7. Le personnel de l’enseignement supérieur doit pouvoir conserver ses droits de propriété intellectuelle sur ses supports de cours, quel que soit leur mode de diffusion.***

Actuellement, les fournisseurs de MOOC appliquent un droit privatif sur le matériel inclus dans leurs cours, concèdent à l’utilisateur une licence lui permettant d’accéder à ce matériel et de l’utiliser, et conservent un droit de propriété sur le contenu généré par ce dernier. Afin de pouvoir exercer pleinement leurs libertés académiques, les effectifs de l’enseignement supérieur doivent pouvoir conserver la propriété de leurs supports de cours, y compris le matériel utilisé dans le cadre des cours dispensés à distance et en ligne.

**Rapport du Groupe de travail sur l’enseignement et la formation Professionnels**

**1.0 Introduction**

Suite à l’adoption de la Résolution du nouvel impact sur l’enseignement et la formation professionnels dans chaque région de l’IE 1.4.4 et de la Résolution sur l’enseignement professionnel, le Genre et l’Inclusion 1.4.2, au 6ème Congrès mondial en 2011, le Groupe de travail a été mis en place pour apporter des conseils et des recommandations sur la façon de progresser dans le développement de la politique sur la formation professionnelle et la promotion des politiques.

**2.0 Actualisation des progrès**

Ce Groupe de travail s’est rencontré à deux occasions, en janvier 2013 et en mai 2014. L’enseignement et la formation professionnels sont devenus plus d’actualité au cours des dernières années, et conjointement avec le développement des compétences et l’employabilité ; ils représentent actuellement un enjeu crucial pour les institutions internationales. Cependant, ces institutions examinent rarement la politique du point de vue des enseignant(e)s et par conséquent le Groupe de travail s’est attelée à faire valoir davantage leurs voix et leurs conditions de travail à l’agenda de ces débats.

L’IE a participé activement au 3ème Congrès international de l’UNESCO sur l’EFPT (Enseignement et Formation techniques et professionnels) à Shanghai, en Chine en mai 2012. Le Congrès a mis l’accent sur les mesures de politiques relatives à l’EFPT qui pourraient être prises pour favoriser l’apprentissage et le développement des compétences, particulièrement pendant des périodes économiques difficiles. L’IE a été invitée à faire deux présentations officielles lors de cet évènement, l’une mettant l’accent sur la nécessité de renforcer un dialogue social et des pratiques de conventions collectives dans ce secteur et la seconde examinant en particulier les emplois précaires des enseignant(e)s de l’EFPT, mettant en exergue la nécessite d’améliorer le statut et les conditions d’emploi des enseignant(e)s dans le but d’améliorer la qualité de ce secteur.

Le Groupe de travail a suivi la version révisée de la recommandation de l’UNESCO sur l’enseignement et la formation techniques et professionnels (EFPT). Il a soumis des propositions détaillées avant la réunion des experts à laquelle l’IE a participé en mai 2014 et a continué à suivre le processus et d’y apporter sa contribution.

Le Groupe de travail continue de surveiller l’évolution de l’enseignement et la formation professionnels (EFP) dans le cadre de l’OCDE, conjointement avec TUAC ; il suit de près les débats dans lesquels il intervient au sujet du PIACC (Programme pour l’évaluation internationale des compétences des adultes) et la stratégie pour les compétences de l’OCDE. Ce Groupe de travail a également analysé le Rapport mondial de suivi de l’éducation pour toutes et tous de 2012 (RMS) intitulé Jeunesse et Compétences : l’Education au travail ; il a examiné notamment les compétences dont les jeunes ont besoin et plus particulièrement la façon dont les compétences peuvent accroître leurs possibilités d’emploi.

L’enseignement et la formation professionnels ont également été examinés dans les processus menés par les Nations Unies dans un nouveau cadre mondial de développement. Les compétences et le développement des compétences ainsi que l’emploi de jeunes, l’employabilité et les compétences pour l’emploi ont été au cœur des préoccupations dans les divers débats relatifs au programme d’éducation de l’après-2015 ; le Groupe de travail a analysé la formulation des propositions du Groupe de travail ouvert des Nations Unies pour le développement durable ainsi que le Comité directeur de l’EPT. Le Groupe de travail a convenu d’élaborer un certain nombre de documents pour décrire et analyser les différentes tendances et les évolutions dans le secteur de l’EFP. Ces documents se réfèrent à la pénurie de compétences, à la fuite des cerveaux, aux privatisations, à la reconnaissance des qualifications et à la reconnaissance des acquis.

**3. Recommandations**

Afin de consolider les progrès réalisés et de progresser vers la mise en œuvre intégrale des résolutions existantes sur l’EFT, le Groupe de travail a émis des recommandations que devra examiner le Conseil exécutif :

1. L’IE devrait poursuivre ses efforts pour rehausser le profil de l’enseignement professionnel et la formation, tant au niveau interne qu’externe. Comme un pas en avant dans cette perspective, le Groupe de travail recommande que l’IE s’assure que la conférence sur l’enseignement supérieur et sur la recherche porte sur les perspectives de l’enseignement professionnel postsecondaire/ tertiaire et sur la participation ;
2. L’IE doit continuer à participer activement à la révision de la recommandation amendée de l’UNESCO sur l’enseignement et la formation techniques et professionnels, en portant une attention particulière aux paragraphes relatifs au personnel de l’EFPT ainsi qu’au dialogue social ;
3. L’IE devrait inclure de manière plus explicite les questions concernant l’EFP dans sa campagne Uni(e)s pour l’éducation de qualité et recommander l'inclusion de l’EFP dans le programme de l’après-2015 ;
4. La privatisation est l’un des enjeux principaux pour le secteur de l’EFP au niveau mondial et l’IE devrait par conséquent s’assurer que l’optique d’une EFP soit inscrite dans tous les travaux de privatisation entrepris, ainsi que l’économie politique de l’éducation. En outre, l’IE est invitée à examiner, révéler et repérer les entreprises internationales/multinationales qui fournissent l’EFP à travers le monde ;
5. Il est important que toutes les questions relatives à l’EFP figurent et soient reflétées dans les travaux de l’IE sur le commerce et la mondialisation, y compris le TTIP et le TPP ;
6. Le statut des enseignant(e)s dans l’EFP devrait recevoir une attention particulière dans le cadre de la réunion du Comité des Experts de 2015 sur l’application de la recommandation relative aux enseignant(e)s (CEART) ;
7. Un travail supplémentaire devra être effectué sur les TIC (technologies de l’information et de la communication) dans l’EFP ; le genre et l’inclusion ; l’éducation des adultes et la formation ; « les compétences vertes » et la « transition juste » à des emplois comportant une faible teneur en carbone, les formations sur le lieu de travail et les formations en apprentissage ;
8. Suite au succès qu’a remporté le forum sur l’EFP qui a eu lieu lors du Congrès au Cap en Afrique du Sud en 2011, l’IE devrait s’assurer qu’il y ait une place pour un forum sur la politique de l’EFP au prochain Congrès, où tous les affiliés qui sont actifs dans ce domaine peuvent se rassembler pour discuter des questions d’actualité, pour passer en revue les développements régionaux et se mettre d’accord sur un plan d’action ;
9. Afin de garantir que l’IE continue à adopter une approche stratégique et coordonnée sur l’EFP et à répondre à des nouveaux développements dans le secteur, il faudrait prolonger le mandat du Groupe de travail dédié à l’EFP.